

Séance du 7 juillet 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**PARTICIPATION À UNE EXPÉRIMENTATION NATIONALE – ÉTUDE DES COÛTS DES SERVICES
AUTONOMIE À DOMICILE (SAD)**

L'an deux mil vingt-six,
Le sept juillet
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 30 juin 2026, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents 08

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Gisèle CUCHET, Mme Patricia LHOMME, Mme Brigitte HADDAD, M. Romain AJOUX, membres du Conseil Municipal

Mme Pauline PERRIN, Mme Denise MESLIN, Mme Christine STOKOBER, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Étaient excusés :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
M. Patrick CANTAT, membre du Conseil Municipal
M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, M. François LEBEAU, membres nommés par le Maire

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Dans un contexte de transformation du secteur du maintien à domicile et de montée en charge des besoins liés au vieillissement de la population, les pouvoirs publics souhaitent améliorer la connaissance des coûts réels des services autonomie à domicile (SAD).

À ce titre, une étude nationale expérimentale est lancée afin de collecter des données précises sur l'activité des services. Cette démarche vise à :

- affiner la compréhension des coûts de fonctionnement des SAD ;
- objectiver les modèles économiques existants ;
- éclairer les futures orientations des politiques publiques en matière d'accompagnement à domicile.

Le CCAS, gestionnaire d'un service autonomie à domicile, a été sollicité pour participer à cette expérimentation.

Dans le cadre de la participation du service à cette étude nationale des coûts portant sur les services autonomie à domicile, il est proposé de formaliser l'engagement du CCAS par la signature d'une convention avec l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH).

Cette convention a pour objet de définir les modalités de participation du service, notamment en matière de collecte et de transmission de données relatives à l'activité. Elle précise également les engagements réciproques des parties, tant sur le plan organisationnel que sur le respect de la confidentialité des informations transmises.

Dans ce cadre, le CCAS s'engage à :

- réaliser un recueil de données détaillé sur l'activité du service ;
- renseigner des indicateurs spécifiques définis au niveau national (organisation, temps de travail, typologie des interventions, coûts, etc.) ;
- participer à cette collecte sur deux périodes distinctes fixées par les autorités pilotes de l'étude.

Cette démarche s'inscrit dans une logique expérimentale et n'emporte pas, à ce stade, de modification structurelle du fonctionnement du service. Toutefois, elle nécessite une mobilisation des équipes administratives pour la production et la fiabilisation des données.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver le principe de participation du CCAS à l'expérimentation nationale relative à l'étude des coûts des services autonomie à domicile ;
- d'autoriser la Vice-Présidente à signer la convention afférente ;
- d'autoriser la perception du financement forfaitaire de 5 000 € correspondant à cette participation.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les présentes dispositions.

Pour :08

Contre :0

Abstentions :0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 15 juillet 2026

Déposée en Sous-Préfecture le 16 juillet 2026

**Pour la Vice-Présidente et par délégation,
La Directrice**



I.AOUAD